

**Nombre de membres :**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 20
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) : 2

**DEL 2026\_014**

**Date de convocation :**

**le 18 février 2025**

**Date d'affichage :**

**le 18 février 2025**

*Fait à Aigondigné,  
Le 25 février 2026  
Ont signé au registre tous  
les membres présents.  
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de février à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : MAGNE Didier représenté par NOIZET Michel, ZAPATA Laurie représentée par LECULLIER Lysiane

Absents : MARTINEZ Olivier et HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : TROCHON Patrick

## Délibération 2026\_014 : AFFAIRES FONCIERES/URBANISME

### Objet : Acquisition des parcelles cadastrées C1172 et C1199

Madame le Maire expose que Madame Lucette TIRE souhaite céder à la commune, à titre gratuit, la bande de terrain cadastrée C1172 d'une superficie de 422 m<sup>2</sup>. Que les indivisaires de la parcelle C1199 d'une surface de 44 m<sup>2</sup>, désirent l'octroyer à la commune, gracieusement. Permettant ainsi de régulariser un état de fait car lesdites sont impactées par le passage des réseaux électriques et de l'eau. Cette opération permettra également de désenclaver 4 terrains, dont 3 sont bâtis et 1 où est prochainement prévu une construction de maison individuelle.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que cette opération peut se faire sans la consultation du Domaine.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition d'acquisition des parcelles cadastrées C1172 et C1199.
- **DIT** que les frais de notaire sont à la charge de la Commune
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée aux donateurs des parcelles concernées, publiée au recueil des actes administratifs, et transmise au service du contrôle de légalité.  
Qu'elle pourra être produite dans tout acte ou document administratif relatif à la gestion de la voirie communale.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférant.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....  
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de  
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission*